

—Ce soir, lui dit simplement M. Fauvel, vous ne coucherez plus au premier ; j'ai résolu de faire mon cabinet de cette chambre ; d'ailleurs vous êtes trop loin de Charlotte et de moi, et si vous vous trouviez indisposée la nuit, comment pourriez-vous avoir du secours ?

Pour le coup Mauricette supposa que son père avait tout entendu, et qu'il ne changeait ainsi ses premières dispositions d'établissement que pour se rencontrer lui-même une autre fois, avec l'homme qui s'était introduit dans l'hôtel.

—Eh bien ! lui dit-il, comme elle le regardait avec hésitation, avez-vous donc déjà si bien pris l'habitude de cette chambre que ce soit un deuil pour vous de la quitter ?

—Non, répliqua-t-elle timidement ; vous l'ordonnez, mon père, je ferai ce qui vous plait.

—Vous me dites cela d'un ton de résignation si chagrin qu'il semble que vous y teniez, et pourquoi ?

A cette question sévèrement adressée, Mauricette n'avait plus qu'à dire la vérité ou à se soumettre sans réplique. La vérité était affreuse à révéler ; le temps pouvait lui venir en aide et la conseiller ; de plus son mari l'avait quittée sans lui dire :—Je reviens.—Elle ne l'attendait pas, elle n'osait l'espérer ; aussi prit-elle du mieux qu'elle pût un air enjoué, et une heure après en avoir reçu l'ordre de son père, elle était établie dans une pièce de l'appartement supérieur.

Ce serait à tort qu'on supposerait avec Mauricette que le juge de Nantes avait quelque soupçon touchant l'entrevue de sa fille et d'un étranger. Mais il savait néanmoins que quelqu'un était venu la nuit dernière, et qui plus est encore, il pouvait se le nommer.

Une note de la police qui lui avait été adressée le matin disait :

“ On a tout lieu de supposer que quelques-uns des rebelles condamnés à Nantes, et qui ont échappé au glaive de la justice, se sont réfugiés à Paris. Parmi ceux-là, on a cru reconnaître le chevalier de Rosemadec. L'autorité les surveille ; mais que M. Honoré Fauvel se tienne sur ses gardes ; car si quelqu'un s'est introduit dans sa maison la nuit dernière, ce ne peut être que celui qu'on lui désigne ou l'un de ses complices. M. Fauvel voudra bien faire savoir à qui de droit s'il remarque chez lui quelque trace de tentative d'escalade ou d'effraction.”

A ce prudent avis, venu cependant un peu tard, le conseiller au parlement répondit au lieutenant-général de la police du royaume :

“ Je puis affirmer à Monseigneur qu'aucune tentative de ce genre n'a été faite chez moi, ou, si elle a eu lieu, elle n'a pas laissé de traces.”